

# Accord de traitement des données

## Applications cloud de contrôle d'accès

### INTRODUCTION

You are a customer that concluded a contract with the Spanish company Salto Systems, S.L. for the rendering of the SaaS services named "Salto KS Keys as a Service" through the "Salto KS Keys as a Service" platform (respectively, "Services KS » et le "Plateforme"), subject to the General Terms & Conditions of the services "Salto KS Key as a Service" which are applicable from time to time (the "Conditions générales»).

En outre, Salto Systems, SL et/ou la filiale de Salto Systems, SL correspondant à la zone géographique où se trouve le client peuvent avoir besoin de fournir des services d'assistance technique liés à ces services KS et/ou au matériel de verrouillage associé (le "Services d'assistance technique"). Les Services KS et les Services d'assistance technique seront ci-après conjointement dénommés les « Services ».

Afin de vous fournir les Services, Salto Systems, SL et occasionnellement la filiale de Salto Systems, SL correspondant à la zone géographique où vous vous trouvez, ont besoin d'accéder et de traiter des données personnelles en votre nom. Salto Systems, SL et la filiale correspondante de Salto Systems, SL agissent chacun en tant que sous-traitant de ces données personnelles et vous agissez en tant que responsable du traitement de ces données personnelles.

Par conséquent, Salto Systems, SL et la filiale correspondante de Salto Systems, SL, située à l'intérieur de l'Espace économique européen (ci-après "EEE") SONT OBLIGÉS en vertu du règlement européen général sur la protection des données (le "RGPD") POUR CONCLURE UN CONTRAT DE TRAITEMENT DES DONNÉES avec le client.

En conséquence, le présent Accord de traitement des données (le « APD") est formalisé entre (a) le client souscrivant aux services de KS Services (le "Client" ou la "Contrôleur de données"), (b) Salto Systems, SL ("Salto HQ") et, (c) la filiale de Salto HQ correspondant à la zone géographique où se trouve le Client (dont les données concrètes et l'identité peuvent être consultées sur <https://www.saltosystems.com/en/quick-links/salto-bureaux-systemes/>) (le "Filiale de Salto"). Le siège social de Salto et la filiale de Salto seront également conjointement et indistinctement dénommés « Salto » ou le «Processeur de données".

Si vous êtes une personne physique agissant dans le cadre d'une activité purement personnelle ou domestique, le contenu du DPA qui vous est applicable est le contenu de la section A. Dans les autres cas, le contenu du DPA qui vous est applicable sera celui énoncées dans la section B.

Les parties reconnaissent qu'une législation non européenne peut également s'appliquer au traitement des données personnelles. Sauf dans la mesure spécifiquement indiquée dans le présent DPA, le contenu de ce DPA s'appliquera quelle que soit la législation sur la protection des données applicable au traitement des données.

En acceptant les Conditions Générales, les parties concluent le présent ATD conformément à la législation applicable, ce que le Client accepte et accepte par la présente.

### SECTION A: APPLICABLE AUX PERSONNES PHYSIQUES AGISSANT DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ PUREMENT PERSONNELLE OU DOMESTIQUE

Le présent ATD entrera en vigueur à la date de son acceptation par le Client et restera en vigueur jusqu'à la résiliation définitive des Services KS. Aux fins du présent ATD, les Services KS seront réputés définitivement résiliés à la première des dates suivantes :

- Une fois que la durée des Services KS a été résiliée conformément aux Conditions générales qui peuvent s'appliquer de temps à autre (c'est-à-dire lorsque le Client ne renouvelle pas les Services KS) et que le Client a expressément notifié par écrit à Salto son intention de ne plus continuer renouveler les services KS à l'avenir, ou ;
- Une fois que la durée des Services KS a été résiliée conformément aux Conditions Générales qui peuvent s'appliquer de temps à autre (c'est-à-dire lorsque le Client ne renouvelle pas les Services KS), et qu'une période de 6 mois s'est écoulée sans que le Client n'ait renouvelé la durée des Services KS.

Ce DPA contient une description détaillée des services fournis. Les activités de traitement des données que Salto effectuera seront uniquement celles strictement nécessaires à la fourniture des Services loués par le Client.

Salto ne peut traiter les données personnelles que pour fournir les Services loués par le Client. En ce sens, Salto se conformera aux obligations établies à l'article 28 du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Concrètement, et sans préjudice des autres obligations imposées par le RGPD, Salto, en tant que sous-traitant, doit se conformer aux obligations suivantes :

- Utiliser les données personnelles du traitement dans le seul but de fournir la Plateforme, les Services KS et les Services d'assistance technique et conformément aux instructions du Client.
- Ne pas communiquer les données personnelles à des tiers, sauf autorisation expresse du Client.
- Maintenir le secret concernant les données personnelles auxquelles Salto a accédé pour la fourniture de services, même après l'expiration de la durée de ce DPA.
- Notifier le Client sans retard injustifié puisque Salto a connaissance d'une violation de données personnelles, via l'adresse e-mail indiquée par le Client sur la Plateforme, ainsi que toutes les informations pertinentes pour la documentation et la communication de l'incident.
- Traiter les données personnelles en mettant en œuvre les mesures de sécurité appropriées conformément à l'article 32 du RGPD, ainsi qu'observer et adopter les mesures de sécurité techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer la confidentialité, le secret et l'intégrité des données personnelles auxquelles il a accès .
- À la fin définitive des Services KS, Salto détruira les Données personnelles et, le cas échéant, toutes les copies, documents ou pièces justificatives contenant ces Données personnelles. Dans tous les cas, Salto pourra conserver une copie des Données Personnelles bloquées pendant les délais de prescription des responsabilités découlant de l'exécution des Services convenus. Dans ce cas, Salto garantit qu'il ne traitera pas ces données à moins que Salto ne soit tenu de mettre les données à la disposition de l'administration publique, des juges et des tribunaux pendant les périodes de prescription visées.

Le client accorde à Salto l'autorisation générale d'engager d'autres sous-traitants pour le traitement des données personnelles.

De plus, il accorde également une autorisation générale pour que ces sous-traitants sous-traitants sous-traitent également à d'autres sous-traitants secondaires.

Le Client déclare qu'il est majeur et qu'il a été dûment autorisé à télécharger les données personnelles de la personne

concernée sur la Plateforme (y compris, entre autres, tout consentement spécifique concernant les données personnelles des enfants) et à donner accès à Salto à ces données personnelles pour leur traitement conformément aux dispositions du présent APD.

Salto confirme expressément avoir nommé un délégué à la protection des données. A cet effet, si le Client souhaite le contacter, vous pouvez le faire via l'adresse e-mail suivante: [privacy@saltosystems.com](mailto:privacy@saltosystems.com)

Toute communication à envoyer au Client dans le cadre du présent ATD sera envoyée par courrier électronique à l'adresse électronique du propriétaire du système indiquée sur la Plateforme, via la Plateforme, via l'application mobile Salto KS ou par courrier avec accusé de réception. réception à l'adresse du propriétaire du système indiquée sur la Plateforme.

Afin de permettre à Salto de fournir la Plateforme et les Services KS, ainsi que les Services d'assistance technique, le Client accepte et garantit de fournir à Salto les données nécessaires afin qu'elle puisse fournir les Services. Chacune des parties au présent ATD sera responsable des dommages directs pouvant découler du manquement aux obligations assumées en vertu de celui-ci, et devra assumer, dans ce cas, la réparation des dommages qu'un tel manquement pourrait causer à l'autre Partie. La responsabilité maximale totale de l'une des parties envers l'autre en vertu du présent ATD sera limitée à la responsabilité maximale par événement convenue dans les Conditions générales qui peuvent s'appliquer de temps à autre.

Les parties de ce DPA conviennent mutuellement que tout différend ou désaccord pouvant survenir en ce qui concerne l'interprétation et/ou l'exécution du DPA sera résolu par les tribunaux de la juridiction dans laquelle Salto HQ a son siège social conformément à la loi espagnole et expressément renoncer à toute autre juridiction qui pourrait leur correspondre.

## **SECTION B : APPLICABLE AUX PERSONNES MORALES ET PERSONNES PHYSIQUES N'AGISSANT PAS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ PUREMENT PERSONNELLE OU DOMESTIQUE**

### 1. Objet du DPA

1.1. L'objet du présent DPA est le traitement des données effectué par Salto HQ et par la filiale de Salto, en tant que sous-traitants, pour le compte du responsable du traitement, conformément à ses instructions tout au long de la relation contractuelle principale qui lie les parties, conformément aux obligations prévues aux articles 28 et 29 du RGPD et à la législation locale applicable en matière de protection des données.

1.2. Données personnelles. Pour l'exécution des Services, le Responsable du traitement mettra à la disposition du Sous-traitant les données à caractère personnel concernant les catégories suivantes et les noms et prénoms des personnes concernées, e-mail, numéro de téléphone portable, pays, photo de l'utilisateur (facultatif), adresse (facultatif) et la langue (facultatif) des utilisateurs créés par le propriétaire du système (ci-après le "Données personnelles").

1.3. Traitement de l'information. Le traitement des données consistera à :

a. l'hébergement et l'accès par Salto HQ aux données personnelles téléchargées sur la plate-forme par le client et à la base de données contenant ces données personnelles, afin de fournir les services KS, de maintenir la plate-forme et de fournir les services d'assistance technique («Traitement 1»).

b. l'accès à tout ou partie de la base de données contenant les Données Personnelles par la Filiale de Salto afin de rendre, à la demande du Client, les Services d'Assistance Technique (le «Traitement 2»).

1.4. Durée. Le présent ATD entrera en vigueur à la date de son acceptation par le Client et restera en vigueur jusqu'à la résiliation définitive des Services KS. Aux fins du présent ATD, les Services KS seront réputés définitivement résiliés à la première des dates suivantes :

une. Une fois que la durée des services KS a été résiliée conformément aux conditions générales qui peuvent s'appliquer de temps à autre (c'est-à-dire lorsque le contrôleur de données ne renouvelle pas les services KS) et que le contrôleur de données a expressément notifié par écrit au processeur de données son intention de ne pas renouveler les services KS à l'avenir plus ou ;

b. Une fois que la durée des Services KS a été résiliée conformément aux Conditions Générales qui peuvent s'appliquer de temps à autre (c'est-à-dire lorsque le Responsable du traitement ne renouvelle pas les Services KS), et qu'une période de 6 mois s'est écoulée sans que le Responsable du traitement n'ait renouvelé la durée des Services KS. Les parties conviennent qu'à la résiliation des Services d'assistance technique et à la résiliation définitive des Services KS, les dispositions de la clause 2.5 s'appliqueront en ce qui concerne la destruction des Données personnelles.

## 2. Obligations du responsable du traitement

2.1. Obligations générales. Chaque sous-traitant est tenu de :

2.1.1. Utiliser les données personnelles faisant l'objet du traitement, ainsi que les données pouvant être collectées par le responsable du traitement, uniquement lorsque cela est nécessaire à l'exécution des services et conformément aux dispositions des conditions générales qui peuvent s'appliquer de temps à autre . En aucun cas, les données personnelles ne peuvent être utilisées par le responsable du traitement à ses propres fins.

2.1.2. Informez rapidement le responsable du traitement lorsque le sous-traitant ou son personnel constate que le RGPD ou d'autres lois locales applicables en matière de protection des données sont enfreintes.

2.1.3. Traiter les données personnelles conformément aux instructions du responsable du traitement, qui doivent être transférées par écrit à l'adresse e-mail suivante: [privacy@saltosystems.com](mailto:privacy@saltosystems.com).

Dans les cas où le responsable du traitement considère qu'une instruction du responsable du traitement enfreint une disposition légale en matière de protection des données de l'EEE ou de l'un des États membres de l'EEE, il doit en informer immédiatement le responsable du traitement par écrit. En cas de manquement avéré, le Responsable du traitement pourra suspendre l'exécution de cette instruction, jusqu'à ce que la recevabilité de ladite instruction ait été clarifiée.

2.1.4. Veiller à ce que toute personne agissant en son nom ou au nom du responsable du traitement et ayant accès aux données personnelles ne traite ces données que conformément aux instructions du responsable du traitement, à moins qu'il ne doive le faire conformément à toute disposition légale de l'EEE de l'un des États membres de l'EEE ou de toute autre législation applicable.

2.1.5. Mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles conformément à l'article 32 du RGPD, pour lesquelles le responsable du traitement s'engage à évaluer les risques potentiels découlant des activités de traitement des données qu'il effectue, en tenant compte des moyens utilisés pour fournir les services (technologie, ressources, etc.) et d'autres circonstances pouvant avoir un impact sur la sécurité.

2.1.6. Aider le responsable du traitement à assurer le respect des obligations en matière de sécurité du traitement, les notifications des violations de données à caractère personnel à l'autorité de contrôle correspondante et aux personnes

concernées, l'évaluation de l'impact sur la protection des données et les consultations préalables conformément aux articles 32 à 36 du RGPD ou à la protection locale des données applicable réglementation, en tenant compte de la nature du traitement et des informations dont dispose le responsable du traitement.

Les notifications à faire au Client en vertu du présent ATD seront envoyées à l'adresse e-mail du propriétaire du système enregistré sur la Plateforme. Le client est seul responsable de s'assurer que cette adresse e-mail est à jour et valide.

2.1.7. Si nécessaire, tenir un registre des activités de traitement pour le compte du responsable du traitement conformément à l'article 30 du RGPD.

2.1.8. Fournir au responsable du traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations. Les parties conviennent entre elles des conditions dans lesquelles le responsable du traitement certifie le respect de ses obligations légales.

À la demande du responsable du traitement, le sous-traitant fournira au responsable du traitement des preuves adéquates de la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles conformément au présent ATD, des instructions reçues, ainsi que des dispositions légales relatives à la protection de l'EEE ou de l'un des les États membres de l'EEE.

2.1.9. Autoriser et contribuer aux audits, y compris les inspections, menés par le responsable du traitement ou un autre auditeur mandaté par le responsable du traitement.

2.1.10. Maintenir le secret concernant les données personnelles auxquelles le sous-traitant a accédé pour la fourniture de services, même après l'expiration de la durée du présent DPA. Le sous-traitant s'engage à garder le secret et la confidentialité les plus stricts en ce qui concerne les données, documents et informations reçus ou dont il a eu connaissance à la suite de la prestation des services, et à les protéger contre toute utilisation non autorisée ou tiers non autorisé. L'inspection des parties. Le responsable du traitement informera immédiatement le responsable du traitement par écrit au cas où un tiers non autorisé aurait eu accès ou aurait inspecté les données, documents et informations confidentiels respectifs ainsi que les résultats des travaux effectués dans le cadre des services. Dans ce cas, le sous-traitant communiquera également le nom de ce tiers au responsable du traitement.

2.1.11. Veiller à ce que l'accès aux Données Personnelles ne soit autorisé qu'au personnel ou collaborateurs qui se sont engagés à la confidentialité ou sont soumis à une obligation légale appropriée de confidentialité, et qui, en vertu de la nature de leurs fonctions professionnelles, sont strictement nécessaires à la fourniture des Services .

Le responsable du traitement garantit que le personnel autorisé est dûment formé en matière de protection des données personnelles et s'est engagé, expressément et par écrit, à se conformer aux mesures de sécurité appropriées au type et aux finalités des activités de traitement des données, dont il doit être informé.

2.1.12. Pour fournir les Services, Salto peut engager des prestataires de services tiers situés en dehors de l'EEE qui traiteront les Données personnelles. Dans ce cas, Salto exigera que les fournisseurs respectent les mesures conçues pour protéger les données personnelles établies dans un contrat contraignant, sauf dans les cas où la Commission européenne a déterminé que le pays où se trouve le destinataire offre un niveau de protection adéquat.

## 2.2. Externalisation

2.2.1. Le responsable du traitement accorde une autorisation générale au processeur de données pour engager d'autres processeurs de données pour le traitement des données personnelles. En outre, il accorde également une autorisation générale pour que ces sous-traitants de données puissent également sous-traiter à d'autres sous-traitants de données. Le ou les sous-traitants de données actuellement engagés dans le traitement des données personnelles sont inclus dans l'annexe 1.

Lorsque le Le sous-traitant engage d'autres sociétés, le sous-traitant informera le responsable du traitement étant réputé automatiquement inclus dans cette annexe à compter de cette notification, sans qu'il soit nécessaire de mettre à jour cette annexe.

2.2.2. Lorsque le sous-traitant engage un autre sous-traitant pour effectuer des activités de traitement spécifiques au nom du responsable du traitement, le sous-traitant est tenu de signer un sous-accord de traitement des données sous réserve des conditions prévues dans le présent DPA.

2.2.3. Le sous-traitant est considéré comme un sous-traitant et ne doit pas traiter les données personnelles, sauf sur instructions du responsable du traitement et conformément aux clauses du présent DPA. Le sous-traitant doit réglementer la nouvelle relation contractuelle afin que les mêmes obligations en matière de protection des données (instructions, mesures de sécurité, devoirs, etc.) et les mêmes exigences formelles concernant le traitement des données et les droits et libertés des personnes concernées soient remplies par le sous-traitant. .

### 2.3. Exercice des droits

2.3.1. Si les personnes concernées exercent auprès du responsable du traitement les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée uniquement sur un traitement automatisé, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité des données, le responsable du traitement en informe le responsable du traitement telle circonstance par courrier électronique à l'adresse indiquée sur la Plateforme. Le responsable du traitement assiste le responsable du traitement par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans la mesure où cela est possible, compte tenu de la nature du traitement, pour l'accomplissement de l'obligation du responsable du traitement de répondre aux demandes d'exercice des droits de la personne concernée accordées dans Chapitre III du RGPD ou réglementation locale applicable en matière de protection des données.

2.3.2. En particulier, la Plateforme peut inclure une option permettant aux personnes concernées de supprimer leur compte sur la Plateforme. Dans de tels cas, le responsable du traitement sera informé, par e-mail ou par une notification envoyée sur son compte de plate-forme, de la demande de la personne concernée et de la date après laquelle ce profil d'utilisateur et les données associées seront définitivement supprimés de la plate-forme ou rendus anonymes. Le Responsable du traitement aura le droit de télécharger les données de la Plateforme avant la date susmentionnée afin de respecter les durées de conservation des données du Responsable du traitement.

### 2.4. Mesures de sécurité

2.4.1. Conformément aux activités de traitement de données identifiées et conformément à l'analyse des risques effectuée par le Sous-traitant, le Sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées conformément à l'article 32 RGPD.

2.4.2. Les Parties peuvent décider de préciser les mesures de sécurité mises en œuvre et convenues par les parties dans une Annexe au présent DPA.

### 2.5. Résiliation des services

2.5.1. *Concernant le Traitement 1*: À la résiliation définitive des Services KS (sous réserve des dispositions de la clause 1.4 du présent ATD), le Sous-traitant détruira les Données personnelles et, le cas échéant, toutes les copies, documents ou pièces justificatives contenant ces Données personnelles. En conséquence, à la résiliation de la durée des Services KS conformément aux Conditions générales qui peuvent s'appliquer de temps à autre (c'est-à-dire lorsque le Responsable du

traitement ne renouvelle pas les Services KS), sauf indication contraire expresse par écrit du Responsable du traitement, le responsable du traitement des données doit maintenir la base de données et les données personnelles qu'elle contient pendant une période de 6 mois dans le but de faciliter la réactivation des services KS par le client.

Une fois que ces 6 mois se sont écoulés sans que le responsable du traitement n'ait réactivé le service KS ou si le responsable du traitement l'a expressément demandé par écrit, les services KS seront réputés définitivement résiliés et, par conséquent, le responsable du traitement détruira les données personnelles, et, le cas échéant, toutes copies, documents ou pièces justificatives contenant ces Données Personnelles.

Dans tous les cas, le Responsable du traitement pourra conserver une copie des Données personnelles bloquées pendant les délais de prescription des responsabilités découlant de l'exécution des Services convenus. Dans ce cas, le sous-traitant garantit qu'il ne les traitera pas à moins que le sous-traitant ne soit tenu de mettre les données à la disposition de l'administration publique, des juges et des tribunaux pendant les périodes de prescription visées.

*2.5.2. En ce qui concerne le traitement 2:* lors de l'exécution de chacun des services d'assistance technique concrets (c'est-à-dire lors de la résolution de l'incident concret pour lequel les services d'assistance technique devaient être rendus), Salto doit, sans retard injustifié (qui ne doit pas dépasser trois (3) jours calendaires), détruire les données personnelles ou tout mot de passe donné pour accéder à ces données personnelles et, le cas échéant, toutes copies, documents ou pièces justificatives contenant ces Données Personnelles.

## 2.6. Violation des données personnelles

2.6.1. En cas de violation de données personnelles, le sous-traitant informera le contrôleur de données sans retard injustifié après avoir pris connaissance d'une violation de données personnelles, et via l'adresse e-mail indiquée par le contrôleur de données sur la plate-forme, ainsi que toutes les informations pertinentes pour la documentation et la communication de l'incident.

## 2.7. Délégué à la protection des données

2.7.1. Le responsable du traitement confirme expressément qu'il a nommé un délégué à la protection des données. A cet effet, si le Client souhaite le contacter, vous pouvez le faire via l'adresse e-mail suivante: [privacy@saltosystems.com](mailto:privacy@saltosystems.com)

2.7.2. Le délégué à la protection des données du sous-traitant doit s'assurer sans aucune restriction que toutes les dispositions pertinentes en matière de protection des données de l'EEE ou des États membres de l'EEE sont respectées chez le sous-traitant et exécutées en relation avec la relation contractuelle entre le sous-traitant et le responsable du traitement.

2.7.3. Si le délégué à la protection des données détecte des irrégularités à cet égard chez le sous-traitant, il doit en informer le responsable du traitement par écrit sans retard injustifié. Dans ce cas, le délégué à la protection des données du responsable du traitement est expressément exempté de l'obligation de confidentialité vis-à-vis du responsable du traitement.

## 3. Obligations du responsable du traitement.

Lorsque le responsable du traitement est situé dans l'EEE, celui-ci accepte et garantit :

3.1. Fournir au sous-traitant les données nécessaires pour qu'il puisse fournir les services.

3.2. Respecter toutes les obligations énoncées dans le RGPD pour le traitement des Données Personnelles et assurer, avant

et tout au long du traitement, la pleine conformité avec le RGPD par le Responsable du traitement. Entre autres, le responsable du traitement déclare par la présente qu'avant de télécharger des données personnelles sur la plate-forme et/ou de donner autrement accès au sous-traitant à des données personnelles, il aura rempli toutes les formalités et exigences légales et aura obtenu toutes les consentements requis en vertu de la législation applicable pour la collecte des données personnelles (y compris, entre autres, tout consentement spécifique requis pour le traitement des données personnelles des enfants, le cas échéant) et pour donner accès au sous-traitant à ces données personnelles et pour le traitement de ces Données personnelles par le Sous-traitant sous réserve des dispositions du présent DPA.

### 3.3. Superviser le traitement des données personnelles.

Lorsque le responsable du traitement est situé en dehors de l'EEE, celui-ci accepte et garantit :

### 3.4. Fournir au sous-traitant les données nécessaires pour qu'il puisse fournir les services.

3.5. Respecter toutes les obligations énoncées dans la législation applicable en matière de protection des données. Entre autres, le responsable du traitement déclare par la présente qu'avant de télécharger des données personnelles sur la plate-forme et/ou de donner autrement accès au sous-traitant à des données personnelles, il aura rempli toutes les formalités et exigences légales et aura obtenu toutes les consentements requis en vertu de la législation applicable pour la collecte des données personnelles (y compris, entre autres, tout consentement spécifique requis pour le traitement des données personnelles des enfants, le cas échéant), pour donner accès au sous-traitant à ces données personnelles et pour le traitement de ces Données personnelles par le Sous-traitant sous réserve des dispositions du présent DPA.

### 3.6. Superviser le traitement des données personnelles.

## 4. Responsabilité

Chacune des parties au présent ATD sera responsable des dommages directs pouvant découler du manquement aux obligations assumées en vertu de celui-ci, et devra assumer, dans ce cas, la réparation des dommages qu'un tel manquement pourrait causer à l'autre Partie. La responsabilité maximale totale de l'une des parties envers l'autre en vertu du présent ATD sera limitée à la responsabilité maximale par événement convenue dans les Conditions générales qui peuvent s'appliquer de temps à autre.

## 5. Divers

5.1. Toute modification et tout ajout au présent ATD doivent être acceptés par les parties et faits par écrit pour entrer en vigueur.

5.2. Ce DPA est incorporé et complète les Conditions Générales. De plus, il modifie partiellement et remplace les dispositions des Conditions Générales qui contreviennent ou sont en conflit avec le contenu de ce DPA (le cas échéant). Pour éviter toute ambiguïté, les autres dispositions des Conditions générales restent en vigueur.

5.3. Toute communication à envoyer entre le sous-traitant et le responsable du traitement dans le cadre du présent ATD doit être effectuée conformément aux règles suivantes:

un. S'il est adressé au siège social de Salto ou à la Filiale de Salto: doit être envoyé par e-mail à l'adresse e-mail



privacy@saltosystems.com ou par lettre avec accusé de réception à l'adresse suivante:

SALTO Systems, S.L. (Att. Délégué à la protection des données)

Arkotz 9, Polígono Lanbarren

Oiartzun (Gipuzkoa-Espagne)

b. S'il est adressé au Client : sera envoyé par courrier électronique à l'adresse électronique du propriétaire du système indiquée sur la Plateforme, via la Plateforme, via l'application mobile Salto KS ou par lettre avec accusé de réception à l'adresse du propriétaire du système indiqué dans la Plateforme.

À titre exceptionnel, toute communication spécifique à envoyer concernant la prestation des services d'assistance technique peut être adressée au membre spécifique du personnel qui résout l'incident.

## 6. Droit applicable et juridiction

6.1. Les parties de ce DPA conviennent mutuellement que tout différend ou désaccord pouvant survenir en ce qui concerne l'interprétation et/ou l'exécution du DPA sera résolu par les tribunaux de la juridiction dans laquelle Salto HQ a son siège social conformément à la loi espagnole et expressément renoncer à toute autre juridiction qui pourrait leur correspondre.

## ANNEXE 1 : SOUS-TRAITANTS DE DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à l'article 2.2.1 du présent DPA, le responsable du traitement déclare, et le responsable du traitement reconnaît et accepte, qu'à la date des présentes, les sociétés engagées dans le traitement des données personnelles pour le compte du responsable du traitement sont les suivantes:

### *Le traitement 1 :*

- Clay Solutions, BV (société du groupe Salto).
- Clay Solutions, BV sous-traite l'hébergement de la Plateforme à Microsoft Ireland Operations Limited et Qweb Internet Services BV
- Qweb Internet Services BV sous-traite l'hébergement de la Plateforme à Dataplace BV

### *Le traitement 2:*

- QG de Salto.
- Clay Solutions, BV (société du groupe Salto).

Avertissement:

This is a downloadable version of the website content that we make available to you for informative purposes for an easier consultation and filling. However, SALTO assumes no responsibility for any errors or typos that the downloadable version may contain.

As SALTO reserves the right to modify this content from time to time, please check on the Legal section of our website to find the latest version of the legal documents and their updates.